



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☒ 02.37.65.30.66

Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 novembre 2017 par Madame Christelle MINARD, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay-les-Villages.

Étaient présents : Christelle MINARD, Thibault PELLETIER, Annabel DOS REIS, Arnaud LEHERICHER, Frédéric SEVIN (à partir de 21h20), Nathalie GANDON, Jean-Claude MORIN, Marie-France CABARET, Grégory MAIN, Virginie BOUCHARD (jusqu'à 22h40), Ariel ALLARD, Marc RAVANEL, Catherine BAZIN (jusqu'à 22h40).

Étaient absentes en ayant donné pouvoir :

- Karine LECLUYSE a donné pouvoir à Christelle MINARD
- Agnès MAILLE a donné pouvoir à Grégory MAIN
- Françoise LEREAU a donné pouvoir à Marie-France CABARET

Absents excusés :

Nombre de conseillers présents : 12 jusqu'à 21h20, 13 à partir de 21h20
Nombre de conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3
Nombre de votants : 15 jusqu'à 21h20, 16 à partir de 21h20

Secrétaire de séance : Marie-France CABARET

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et demande à l'assemblée si des observations sont à porter sur le procès-verbal du 3 octobre 2017.

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2017 est adopté **à l'unanimité**.

Ordre du jour

Conseil Municipal du 14 novembre 2017

Travaux :

- Délibération sur le projet d'aménagement définitif de la place de Chêne-Chenu
- Délibération sur le projet d'aménagement définitif de la place de Tremblay-les-Villages
- Délibération sur l'échange de parcelle place de l'église à Tremblay-les-Villages
- Délibération sur la réalisation de travaux sur le réseau de chauffage du logement du 31 rue du Dr Taugourdeau
- Information sur l'estimation des travaux de raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier et lancement de l'avis d'appel public à concurrence



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Finances :

- Délibération sur l'attribution d'une subvention à l'association 30 millions d'amis
- Délibération sur l'indemnité versée au comptable public
- Décision modificative sur le budget communal pour remboursement TLE (annule et remplace DCM 10.03.05)
- Décision modificative sur le budget eau suite à des changements d'imputations pour l'achat d'eau

Juridique :

- Délibération autorisant Madame le Maire à signer une convention avec l'association 30 millions d'amis
- Délibération sur un projet d'échange de parcelles dans le cadre du cœur de village de Tremblay
- Délibération autorisant l'Agglo du Pays de Dreux à installer des caméras de vidéoprotection dans la commune
- Délibération sur le changement de prestataire pour la location du copieur de la mairie
- Renouvellement du groupement de commande pour l'achat d'électricité de la salle des fêtes de Tremblay
- Renouvellement du groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau avec l'Agglo du Pays de Dreux

Ressources humaines :

- Information sur l'avis rendu par le comité médical s'agissant d'un agent en congé maladie
- Information sur le renouvellement des contrats emploi aidés

Urbanisme :

- Information sur la saisine du tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur dans le cadre du PLU

Sport, Culture et Loisirs :

- Délibération autorisant Madame le Maire à s'engager pour le Projet Artistique et Culturel de Territoire 2018 du Thymerais

Comptes rendus suite aux délégations données par le Conseil municipal au Maire, Adjoint au Maire et aux Maires délégués selon l'article L. 2122-22 du CGCT.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Compte-rendu du Maire :

- Compte-rendu de la réunion de l'association des professionnels de santé
- Compte-rendu de la réunion avec l'Habitat Drouais pour le projet d'aménagement de la zone Ouest (maison médicale, résidences seniors, etc.)

Compte-rendu du 1^{er} Adjoint :

- Bilan de la réunion de la commission des travaux du 8 novembre 2017
- Compte-rendu sur l'étude stratégique menée par l'Agglo du Pays de Dreux sur le réseau d'assainissement dans la commune

Compte rendu du 2^{ème} Adjoint :

- Compte-rendu de la réunion CCAS du 7 novembre 2017

Compte rendu du 3^{ème} Adjoint :

- Compte-rendu sur le déroulement des commémorations du 11 novembre

Autres comptes rendus

Divers

- Spectacle d'ouverture Art en Scène à la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages le 17 novembre 2017
- Organisation du marché de Noël les 25 et 26 novembre 2017
- Organisation du Téléthon les 8 et 9 décembre 2017
- Organisation de l'arbre de Noël des enfants de la commune le 17 décembre 2017
- Organisation d'une réunion publique de présentation du bilan de mi-mandat jeudi 14 décembre à 20 heures.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

TRAVAUX

DCM 2017.11.14.01 : Délibération sur le projet d'aménagement définitif de la place de Chêne-Chenu

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite rappeler que le projet d'aménagement de la place de la Liberté de Chêne-Chenu est un projet qui a trouvé sa place dans un souhait plus général de valoriser les cœurs de village dont celui de Tremblay. A cet effet, une étude a été réalisée par un cabinet sur la place de l'église à Tremblay. Lors de la mise en œuvre concrète, le choix a été fait d'associer la place de Chêne-Chenu à celle de Tremblay, ce qui permet de garder une cohérence entre les deux aménagements. En l'espèce, les deux projets sont caractérisés par une volonté de renforcer la convivialité et l'attractivité des places.

L'élaboration de l'aménagement de Chêne-Chenu a fait l'objet d'un certain nombre de discussions lors des réunions de la commission des travaux et du conseil municipal. La réflexion de la place de Chêne-Chenu a été évoquée dès la commission du 12 décembre 2016 faisant état notamment des difficultés en termes d'écoulement des eaux de pluie. Il a ensuite été décidé, lors de la réunion de la commission du 18 janvier 2017, de joindre les travaux de la place de Chêne-Chenu à ceux prévus sur la place de Tremblay en les confiant à un maître d'œuvre unique. La concrétisation du projet s'est poursuivie avec l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre aux cabinets Forteau-Faisant et Lemonnier, permettant le démarrage d'une réflexion sur les travaux à réaliser. Il a de nouveau été rendu compte aux élus de l'avancement de l'étude lors de la commission du 3 juillet 2017. Il a ainsi été expliqué les premières démarches entreprises par le cabinet visant à recenser les réseaux et prendre les mesures nécessaires des places. Les premiers plans de la place ont pour leur part été livrés à la commission des travaux lors de sa réunion du 14 septembre.

Enfin, une présentation des plans a été renouvelée en séance publique du conseil municipal le 28 septembre 2017. Lors de cette réunion, aucune objection n'a été formulée concernant la proposition de restructuration de la place de Chêne-Chenu.

Toute cette phase de réflexion a donc permis à la présentation, lors de la réunion de la commission des travaux du 8 novembre 2017, d'un plan d'aménagement dont les grands principes ont été validés pour la création du projet définitif.

Madame le Maire souhaite ajouter que, au-delà de l'information des élus lors des commissions, tous les habitants de la commune ont été invités à prendre connaissance du projet en se rendant aux séances du conseil municipal ou bien en consultant les procès-verbaux des conseils (disponibles à l'affichage et en ligne). Par ailleurs, un article a été consacré aux aménagements des places de Chêne-Chenu et Tremblay dans le bulletin municipal de juin 2017 et le conseil consultatif de Chêne-Chenu a également été amené à se prononcer sur le projet.

C'est donc sur un projet travaillé mais ayant été peu modifié que Monsieur le 1^{er} Adjoint invite les membres du conseil municipal à se prononcer.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66



Ce projet qui a assez peu évolué au fil des réunions porte essentiellement sur la pose d'enrobé sur la voie, sur la réalisation de bordures et de noues pour l'écoulement des eaux et sur la création d'une aire de jeux.

Ces travaux vont être chiffrés par le cabinet en charge du dossier de telle sorte que des demandes de subventions puissent être présentées en conséquence au mois de Janvier.

Suite à la présentation par Monsieur le 1^{er} Adjoint, Madame le Maire souhaite mettre l'accent sur le fait que ce projet a également vocation à créer une identité pour le village qui s'insère dans Tremblay-les-Villages, en créant des codes communs entre les deux projets de places. A cet effet, des éléments comme la signalisation pourront être étudiés ultérieurement.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Suite à cet exposé et avant de délibérer, Madame Virginie BOUCHARD explique qu'elle a pris attache avec Monsieur ALLARD, Maire Délégué de Chêne-Chenu, afin de connaître son sentiment sur le projet proposé et pour lequel il est concerné au premier chef. Suite à cet échange, Madame Virginie BOUCHARD souligne le retour globalement positif de Monsieur Ariel ALLARD mais regrette toutefois que le conseil de village n'ait pas encore été consulté sur le sujet.

Monsieur Ariel ALLARD explique qu'il prendra contact dans les meilleurs délais avec les riverains concernés et organisera en parallèle une réunion du conseil de village.

Madame le Maire tient à rappeler que le projet reste conditionné à des questions de calendrier et qu'il est donc impératif de figer les grandes lignes du projet pour que le cabinet d'architecte travaille les coûts du projet et que des demandes de subventions puissent être faites en conséquence.

Pour sa part, Monsieur le 1^{er} Adjoint insiste sur le fait que le projet proposé au vote des élus conserve la structure globale de la place telle qu'elle existe aujourd'hui. En outre, si le conseil de village ou les riverains avaient des suggestions ou des remarques, il est toujours possible d'opérer des changements à la marge dans la mesure où il ne remettrait pas en cause l'économie globale du projet.

Madame Catherine BAZIN s'interroge sur l'état de l'existant au niveau de l'aire de jeux projetée sur le plan.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que l'implantation est prévue sur une zone qui est désormais vide depuis que l'ancien arrêt de bus a été déplacé.

Madame Catherine BAZIN souhaite savoir qu'elle est la surface de cette zone et si elle est suffisamment dimensionnée pour accueillir une aire de jeux.

Monsieur Ariel ALLARD répond que la zone dédiée sur le plan à l'aire de jeux mesure environ 10 mètres par 15 mètres.

Monsieur le 1^{er} Adjoint sollicite donc à présent l'accord des membres du conseil municipal pour valider le principe d'aménagement de la place et ainsi finaliser la phase d'avant-projet en vue de travailler maintenant sur le projet plus concret et son chiffrage financier.

Madame Catherine BAZIN précise sa volonté de s'abstenir pour le vote de cette délibération en expliquant regretter l'absence de concertation préalable du conseil de village. Madame le Maire répond que le Maire délégué, Monsieur Ariel ALLARD, consultera son conseil de village.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide** le projet d'aménagement de la place de Chêne-Chenu tel que présenté ci-dessus sous réserve des remarques du conseil de village de Chêne-Chenu.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

DCM 2017.11.14.02 : Délibération sur le projet définitif d'aménagement de la place de Tremblay

Un premier projet élaboré par un bureau d'étude en intégration paysagère et écologique, La Fabrique du Lieu, a servi de fondement à la construction du projet d'aménagement dans un cadre plus global, avec notamment une réflexion autour des cheminements, de la circulation et de la sécurité entre autres. Cette étude, financée par l'Agglo du Pays de Dreux, a été notifiée au conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2016. Une présentation de l'étude par le cabinet a ensuite été faite aux membres du conseil le 20 juin 2016. Cette présentation a elle-même fait l'objet d'un retour en conseil municipal le 11 juillet 2016. Le bilan définitif de l'étude a été évoqué lors du conseil du 13 décembre 2016.

Après cette réflexion globale, une phase de travail a été entamée autour d'une zone circonscrite aux places des villages de Chêne-Chenu et de Tremblay avec un cabinet spécialisé dans l'urbanisme et l'aménagement, le cabinet Forteau-Faisant. Le choix de recourir à une maîtrise d'œuvre privée a été exprimé par le conseil municipal dès sa séance du 26 janvier 2016 à travers les orientations budgétaires. Le marché de maîtrise d'œuvre a pour sa part été attribué par le conseil le 16 mai 2017. Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que les grandes lignes du cahier des charges étaient l'amélioration de la sécurité routière, l'amélioration de la sécurité des commerçants, le gain de convivialité et la végétalisation de la portion de la place située au bord de la RD26.

Les premiers travaux du cabinet ont été évoqués le 3 juillet 2017 en commission des travaux et le 6 juillet 2017 en conseil municipal.

Enfin, une présentation publique du projet, par les architectes, a eu lieu le 28 septembre devant les élus et les habitants présents. Le bilan de cette présentation a été repris lors de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2017.

Au-delà des aspects institutionnels, le projet d'aménagement de la place de Tremblay et par extension de Chêne-Chenu a fait l'objet d'une publication dans le journal « L'Echo Républicain » du 14 octobre 2017. Le même projet est par ailleurs évoqué dans un article du 25 octobre du même journal. Pour finir, le bulletin municipal s'est aussi fait le relais de ce projet à travers un article publié en 2^{ème} de couverture dans l'édition du mois de juin. Les derniers plans du projet ont depuis été affichés dans les panneaux communaux de Tremblay et de Chêne-Chenu.

Pour aboutir au projet présenté, plusieurs phases de concertations ont été nécessaires impliquant plusieurs débats et présentations en commission des travaux ainsi qu'en conseil municipal et des rencontres avec les riverains et les commerçants concernés par les abords. Par ailleurs, ces projets ont été suivis de près par les différents services de l'Etat tels que l'architecte des bâtiments de France, de l'Agglomération et du Département. Enfin, l'immense majorité des remarques et suggestions qui ont été présentées à ce jour par les partenaires associés ont été prises en compte et intégrées.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Suite à un certain nombre d'évolutions, de modifications et de réorganisations, la commission des travaux, lors de sa réunion du 8 novembre a adopté un schéma de principe qui servira désormais à l'élaboration du projet définitif et de son enveloppe budgétaire.

Outre les différentes communications et affichages permettant aux habitants de suivre régulièrement l'avancement du projet, un cahier est laissé, à l'accueil de la mairie, à la disposition des citoyens souhaitant contribuer et enrichir le projet par leurs idées jusqu'au 15 janvier 2018.

Suite aux différentes remarques et suggestions qui ont pu émaner des différentes réunions organisées tant avec les élus qu'avec les commerçants et les riverains, Monsieur le 1^{er} Adjoint explique qu'un nouveau projet est aujourd'hui proposé à la commission des travaux. Ce projet répond notamment à la volonté de sortir les parkings du mail arboré, au détriment du choix initial qui était de cacher les véhicules. Ainsi, de nouvelles propositions de stationnement ont été faites, tendant toujours à écarter les véhicules du milieu de la place. Ce projet se veut donc être un compromis entre les différents besoins présentés par tous les acteurs concernés, permettant par conséquent de bénéficier d'une place plus végétalisée, plus conviviale et plus sûre pour tous ses usagers.

Aujourd'hui, c'est un projet global qui est proposé au vote des élus, toutefois, Monsieur le 1^{er} Adjoint précise que des modifications de détail restent envisageables. La prise en compte de ces modifications reste toutefois conditionnée au respect de l'enveloppe dédiée et des préconisations de l'architecte des bâtiments de France (ABF). S'agissant de ce dernier, il a émis un avis favorable au projet d'aménagement de la place sous réserve d'être consulté régulièrement dans l'élaboration du projet et dans le choix des matériaux. En outre, Madame le Maire précise que les services du Conseil départemental sont eux aussi associés au projet afin de valider la partie de l'aménagement portant sur le RD26.

Le cabinet en charge du dossier va évaluer par la suite le coût du projet dans le cadre de l'enveloppe budgétaire définie initialement.

Après cet exposé du projet d'aménagement et de son évolution, Madame Catherine BAZIN souhaite savoir quelle est la largeur prévue pour les trottoirs situés entre la pharmacie et le notaire le long de la RD26.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que ces trottoirs vont être élargis de sorte qu'ils mesurent 1,40 mètre de largeur chacun, l'objectif étant de répondre à l'impératif de sécurité des piétons qui sont aujourd'hui obligés de marcher sur la voie routière.

Madame Catherine BAZIN soulève toutefois la difficulté que peut entraîner cette réduction de la chaussée pour la circulation des poids-lourds et des engins agricoles.

Madame le Maire répond qu'à l'heure actuelle, les poids-lourds ne peuvent pas passer de front dans le virage. L'aménagement prévu ne viendra donc pas contrarier un état de fait.

Madame Catherine BAZIN souhaite toutefois que le problème soit abordé du point de vue de la visibilité offerte aux conducteurs de poids-lourds au moment d'aborder le virage. La voie est de 4,50 mètres pour la circulation des engins agricoles et poids lourds.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Monsieur le 1^{er} Adjoint estime pour sa part que la visibilité n'est pas si mauvaise et que s'agissant de l'impossibilité de faire passer deux camions de face, d'autres endroits de la commune sont confrontés à la même difficulté sans poser de problèmes particuliers.

Monsieur Grégory MAIN et Madame Virginie BOUCHARD abondent dans le sens de Madame Catherine BAZIN en appuyant sur la spécificité du virage, les autres zones de Tremblay impliquant une circulation sur une seule voie présentant souvent la particularité d'être dans des lignes droites à bonne visibilité.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite profiter du débat concernant l'organisation de la circulation dans le village pour faire part aux élus de suggestions faites par des habitants. En effet, elle pense que de nouvelles pistes peuvent être envisagées, telles que la création d'un sens de circulation dans la commune impliquant que les grandes rues du village soient en sens unique. Toutefois, elle tient à prendre ses distances avec cette idée dans la mesure où elle nécessite de rediriger des flux de circulation dans la rue de la Croix blanche et donc devant l'école.

Monsieur Jean-Claude MORIN considère également qu'une telle idée doit être écartée en l'état car créant trop d'insécurité pour les enfants au moment des sorties d'école.

Madame le Maire estime pour sa part que les solutions proposées ne sont pas exclusives les unes des autres et par conséquent, il est possible d'envisager des modifications des sens de circulation dès lors qu'ils présentent les garanties nécessaires en termes de sécurité.

Madame le Maire souhaite revenir sur le choix d'élargir les trottoirs en rappelant que ce choix découle de l'objectif de sécurisation des piétons, en observant toutefois que cet objectif est respecté tout en ménageant une largeur de voie suffisante pour le passage d'un engin agricole ou d'un poids-lourd.

Monsieur le 1^{er} Adjoint admet également que le projet d'aménagement du cœur de village peut être une opportunité pour réfléchir à un sens de circulation global dans le village.

S'agissant des logiques de gestion des flux de circulation, Madame Virginie BOUCHARD souhaite également savoir comment seront traitées les problématiques de circulation sur la place à proprement parler.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'après consultation du cabinet d'architecte, deux stratégies distinctes sont opératoires dans ce cas de figure. La première stratégie consiste à ne tracer aucun marquage. Ce sont donc les règles de droit commun du code de la route qui s'appliquent. A noter qu'une telle solution présente l'avantage d'attirer l'attention des automobilistes sur leur conduite. De manière plus empirique, certaines communes avec un profil similaire à celui de Tremblay ont fait ce choix sans que cela n'entraîne de conséquences dommageables. La seconde stratégie consiste quant à elle dans le traçage d'un marquage classique qui pourra être élaboré avec les personnes compétentes en la matière. En tout état de cause, ces deux options sont envisageables à Tremblay.

Monsieur Grégory MAIN souhaite savoir si le projet prend en compte le développement à venir de la vidéoprotection sur la place.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☒ 02.37.65.30.66

Madame le Maire répond que cela a bien été pris en compte et tous les dispositifs nécessaires seront intégrés dans l'aménagement pour qu'il n'ait pas à subir de travaux ultérieurs.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite attirer l'attention des élus sur le fait qu'elle s'opposera au projet présenté dans la mesure où il implique un échange de parcelle avec une riveraine et qu'elle considère que cet échange ne se fait pas au bénéfice de la riveraine en question. Madame Virginie BOUCHARD motive donc principalement son choix de rejeter le projet par la création de cinq emplacements de parking au nord de la place. Madame Virginie BOUCHARD fait également valoir le fait qu'un embellissement de la place ne nécessite pas un bouleversement si conséquent de l'existant. Par ailleurs, elle souhaite émettre des réserves quant au fait que la nouvelle structure de la place empêche le stationnement en dehors des emplacements prévus et l'incivisme qui y est associé.

Madame le Maire répond qu'un effort de civisme sera malgré tout nécessaire et elle ajoute que les commerçants de la place ont de nouveau été sensibilisés sur cette question.

Madame Catherine BAZIN s'interroge sur la place accordée au parking de la rue des Vieilles écoles.

Monsieur le 3^{ème} répond que ce parking reste sous-exploité tant la journée que le soir, il pourra donc être mieux valorisé pour compenser les pertes de places dans le cœur de villages entendu *stricto sensu*.

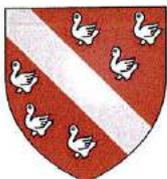
S'agissant de l'élaboration du projet, Madame Virginie BOUCHARD exprime son regret quant au fait que les habitants et le conseil de village n'aient pas été associés plus fortement. En effet, de son point de vue, la nécessité de dialogue est une condition *sine qua non* pour la mise en place d'un tel aménagement.

Madame le Maire répond en expliquant que les conseillers consultatifs sont systématiquement conviés aux réunions du conseil municipal et renvoie aux efforts de communication qui ont été faits en direction des habitants en général, des riverains et des commerçants plus particulièrement. Madame le Maire ajoute que ces projets d'aménagement sont abordés en Conseil municipal depuis 17 mois et qu'un cahier de consultation a été mis à l'accueil de la mairie afin que les habitants puissent y apporter leur contributions jusqu'au 15 janvier 2018. Les habitants sont donc informés de l'avancée du projet compte-tenu de la communication mise en place (publications sur Facebook, l'Echo Républicain, le bulletin municipal et les réunions).

Monsieur le 1^{er} Adjoint insiste également sur le fait que le plan présenté au Conseil municipal témoigne de la prise en compte d'une grande majorité des remarques soulevées au fil de la construction du projet de cœur de village. Toutefois, il alerte les élus sur la nécessité de faire désormais avancer la procédure. La nécessité d'avancer se fait toutefois sans préjudice des modifications à la marge qui pourront être soulevées par la suite.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite faire part aux membres de l'assemblée de remarques faites par des habitants selon qui « on voit que des élus habitent place de l'Eglise ». Ces remarques témoignant de la nécessité de dialoguer autour du projet.

Madame Catherine BAZIN fait valoir que des priorités existent également ailleurs dans la commune. C'est le cas notamment de la rue de la Cornaillière qui présente aujourd'hui des conditions de circulation très difficiles.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Madame le Maire indique que la rénovation de cette rue est envisagée mais elle doit se faire de manière globale.

Monsieur le 1^{er} Adjoint précise cette remarque en expliquant qu'une réflexion est en cours sur l'opportunité d'achat d'une parcelle située dans cette rue. Cette parcelle permettrait l'aménagement d'un parking et d'une sente piétonne afin d'améliorer les conditions de stationnement dans la commune. Toutefois, il est impératif de temporiser pour réaliser un aménagement cohérent. Quant à la prise en compte des autres travaux, dans les autres communes, la commission des travaux essaie de les prendre en compte et de traiter les priorités.

S'agissant des corollaires à l'aménagement de la place, Madame Virginie BOUCHARD souhaite savoir quel est l'avancement de la réflexion sur les réseaux d'eau de la place.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que l'Agglo du Pays de Dreux a réalisé une étude conséquente sur l'assainissement à l'échelle de toute la commune. De cette étude, il est ressorti le besoin impératif de réaliser des travaux au niveau de la place mais également dans la totalité du bourg.

Madame Virginie BOUCHARD souhaite également savoir à quelles obligations la commune devra répondre en termes de travaux d'eau et d'assainissement.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que le problème majeur tient à la gestion des eaux usées qui, par temps d'orage, ne sont pas toujours traitées correctement. Des orientations doivent donc être définies pour améliorer la performance du réseau d'assainissement.

Madame le Maire insiste pour sa part sur le fait que ces travaux devront nécessairement être réalisés par tranche. Des solutions sont à l'étude impliquant par exemple la mise en œuvre d'un réseau séparatif ou la création d'un bassin d'orage.

S'agissant des propositions de stationnement, Madame Catherine BAZIN interroge Monsieur le 1^{er} Adjoint quant au fait de savoir si les stationnements prévus au nord de la place ne sont pas sous-dimensionnés pour accueillir cinq véhicules.

Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que la délimitation des stationnements répond à des standards en termes de largeur et de profondeur. En l'occurrence, la disposition des lieux permet de respecter ces standards.

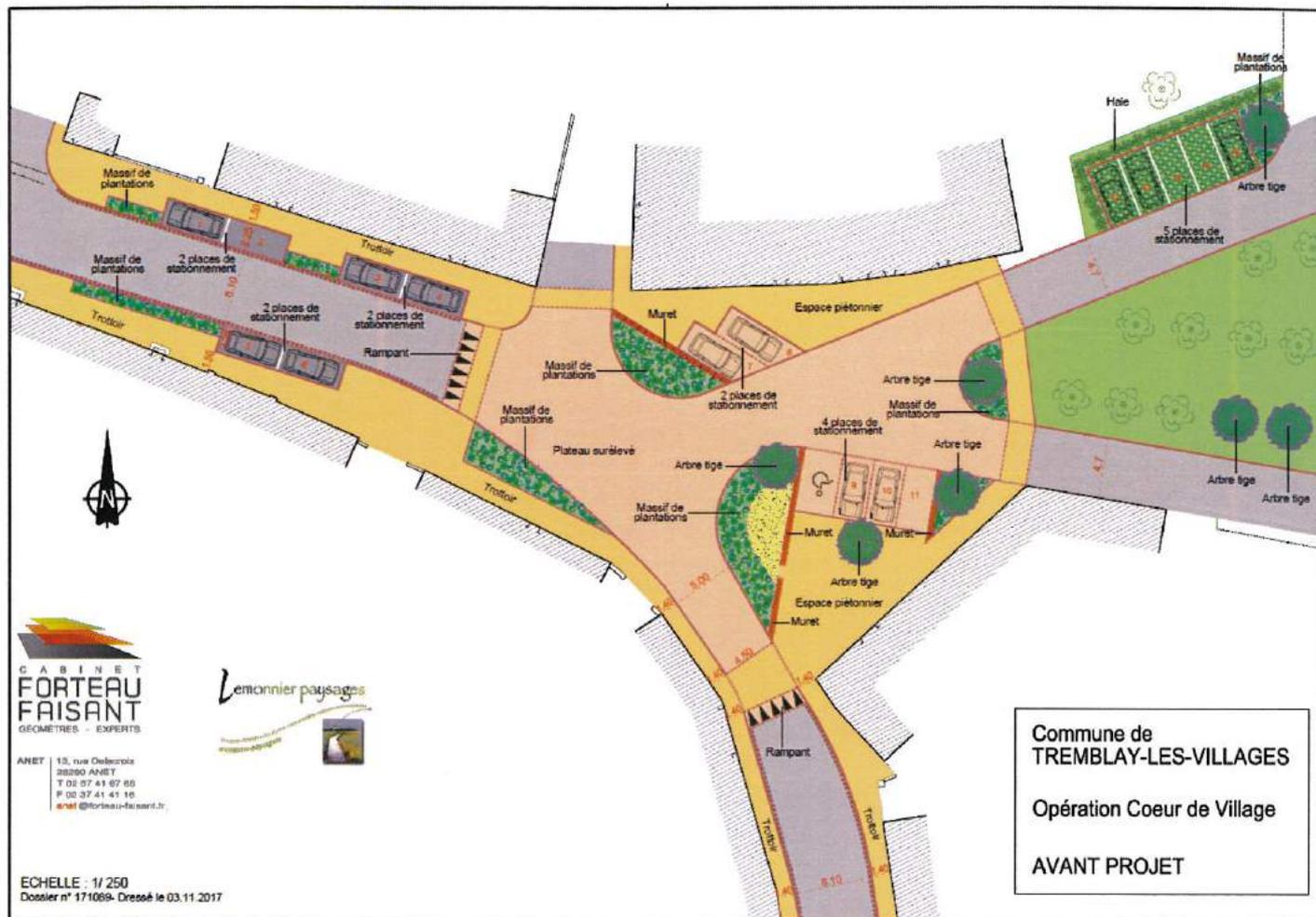


TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☒ 02.37.65.30.66



Monsieur le 1^{er} Adjoint sollicite donc à présent l'accord des membres du Conseil municipal pour valider le principe d'aménagement de la place et ainsi finaliser la phase d'avant-projet en vue de travailler maintenant sur le projet plus concret et son chiffrage financier. Il est précisé que des nuances pourront toujours être apportées dans le cadre de la phase de conception du projet définitif afin de tenir compte des remarques et suggestions.

Madame Catherine BAZIN justifie son choix de s'abstenir lors de ce vote par l'absence d'un avis du Conseil départemental sur la traversée de Tremblay et sur l'aménagement fait sur la RD26. Elle pense par ailleurs que les solutions proposées ne vont que déplacer le problème du stationnement.

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Valide** les grands principes du projet d'aménagement de la place de Tremblay tel que présenté ci-dessus.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

DCM 2017.11.14.03 : Délibération sur la réalisation de travaux de chauffage dans le logement du 31 rue du Dr Taugourdeau

Madame le Maire explique aux élus que le logement situé dans l'ancien bureau de poste fera l'objet d'un bail emphytéotique avec l'OPH Habitat Drouais qui va réhabiliter le logement pour le mettre en location dans les conditions posées par les délibérations DCM2015.05.27.05 et DCM2015.05.27.06 du 27 mai 2015.

Toutefois, préalablement aux travaux et à la signature du bail emphytéotique, il convient pour la commune de séparer le réseau de chauffage afin de donner à la maison des services, logée dans le même bâtiment, un chauffage distinct de celui du logement.

Un devis a donc été réalisé auprès de l'entreprise SARL Fleury Sébastien. Les travaux porteraient sur la fourniture et l'installation d'une chaudière électrique dans la partie « Maison des services » du bâtiment. Les tuyaux venant de la partie logement seraient donc condamnés. En conséquence, la chaudière existante serait réservée désormais à la partie logement. Ces travaux ont été chiffrés à 3 863 € TTC. A cela, il conviendra d'ajouter une augmentation de la puissance électrique du bâtiment pour assurer le bon fonctionnement de la chaudière.

Madame le Maire précise que ces travaux pourront être réalisés sur l'enveloppe « dépenses imprévues » afin de réaliser ces travaux le plus rapidement possible. Aujourd'hui cette enveloppe est créditée de 30 387 € et n'a pas encore été utilisée.

Budgétairement, le recours à l'enveloppe des dépenses imprévues implique une décision modificative.

Celle-ci prendrait la forme suivante :

Dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement
Cpte 020 : - 4 000 €	Cpte 21318 : + 4 000 €

Cette opération de travaux a été approuvée par la commission des travaux lors de sa réunion du 8 novembre 2017.

Madame le Maire rappelle que l'Habitat Drouais ayant programmé ses travaux pour le début de l'année 2018, il convient de réaliser le changement de chaudière rapidement.

Le sujet portant sur la rue de la Poste, Madame Catherine BAZIN souhaite attirer l'attention des élus sur le fait qu'un coffret de gaz n'est plus protégé dans la rue. Monsieur le 1^{er} Adjoint répond qu'un signalement sera fait auprès de GrDF pour réparation.

Monsieur le 1^{er} Adjoint sollicite à présent du conseil l'autorisation de réaliser les travaux et de procéder à la décision modificative dans les conditions décrites précédemment.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à faire procéder aux travaux de chauffage dans le logement situé 31 rue du Docteur Taugourdeau
- **Autorise** le virement de crédit depuis les dépenses imprévues dans les conditions décrites

Information sur l'estimation des travaux de raccordement du lieu-dit Bernier

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres de la commission que le raccordement à l'eau potable était nécessaire pour le lieu-dit Bernier à Theuvy-Achères. En conséquence, et face à la technicité des travaux envisagés, un maître d'œuvre a été nommé pour gérer la réalisation de ces travaux.

A l'heure actuelle, une consultation a été lancée par la commune s'appuyant sur les études et le cahier des charges fourni par le maître d'œuvre.

Suite aux estimations réalisées par ce dernier, Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que le coût des travaux est estimé à 57 000 € TTC.

Suite aux résultats de la consultation, il pourra être inscrit dans le budget 2018 la somme nécessaire à la réalisation de cette opération.

Par ailleurs, la consultation pour la réalisation du raccordement a été lancée avec une date limite de réception des offres au 17 novembre 2017. Ainsi, il sera possible de budgéter précisément la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

Monsieur le 1^{er} Adjoint souhaite également préciser que des points seront à éclaircir et notamment la façon dont sera gérée la circulation de l'eau et sa stagnation dans le réseau, celui-ci n'étant pas interconnecté.

Madame le Maire interroge Monsieur le 1^{er} Adjoint sur la nécessité d'installer une purge en bout de réseau. Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que le maître d'œuvre en charge de l'opération a vérifié les questions de circulation des eaux en lien avec l'entreprise SUEZ de sorte que l'installation réponde aux normes.

Monsieur Ariel ALLARD souhaite quant à lui savoir quelle est la canalisation sur laquelle sera branché le raccordement du lieu-dit Bernier.

Monsieur Frédéric SEVIN explique qu'il s'agit de la canalisation du SIPEP faisant la liaison entre Chêne-Chenu et Clévilliers.

Madame le Maire tient à rappeler que ces travaux s'imposent à la commune suite à une condamnation du tribunal. Etant donné le coût de l'opération et le faible nombre d'abonnés bénéficiaires, elle explique que le financement devra être réfléchi de sorte que l'opération ne pèse pas trop lourdement sur l'ensemble des abonnés.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

FINANCES

DCM 2017.11.14.04 : Délibération sur l'attribution d'une subvention à l'association 30 millions d'amis

Madame le Maire expose aux membres de l'assemblée les difficultés auxquelles la commune est confrontée en matière de chats errants. En effet, ceux-ci sont très nombreux dans certains secteurs de la commune. Afin de solutionner une partie du problème, une solution consiste dans la stérilisation des chats. A cet effet, une convention sera soumise au vote du conseil municipal. Cette convention, passée avec l'association 30 millions d'amis prévoit la distribution de bons permettant la stérilisation chez un vétérinaire des animaux capturés. Toutefois, en contrepartie de cette aide gratuite, Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention à l'association.

Le montant proposé pour la subvention est de 200 €.

Cette somme serait imputée au compte 65738 qui dispose de crédits suffisants.

Madame le Maire explique que la population concernée est comprise entre 10 et 15 chats répartis entre le clos Marie-Louise et la rue des Vieilles écoles.

Madame Virginie BOUCHARD ajoute que pour faciliter les opérations de capture des chats, la SPDA de Sérazereux mettra des pièges à disposition.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint s'interroge pour sa part sur la nécessité de verser une subvention à l'association dès 2017 alors que l'année est presque finie et que rien n'a encore été fait.

Madame Virginie BOUCHARD explique que l'objectif est de réaliser les captures le plus rapidement possible et dans la mesure du réalisable avant la fin de l'année, ce qui justifie de verser une subvention dès maintenant.

Monsieur le 1er Adjoint s'interroge sur l'efficacité de la procédure si les chats sont ensuite remis en liberté et se pose la question de l'euthanasie d'un certain nombre de chats.

Madame Virginie BOUCHARD explique que la convention étant proposée par 30 millions d'amis, qui défend les animaux, il n'est pas envisageable de recourir à de telles solutions. Par ailleurs, elle insiste sur le fait que ces chats ont malgré tout un rôle à jouer notamment dans la chasse des souris et des rats.

Madame le Maire confirme l'intérêt de relâcher les chats dans la mesure où ils stabilisent la population en continuant d'occuper le terrain mais ils ne peuvent plus se reproduire.

Madame le Maire souhaite aussi appuyer le fait que, outre les efforts de la commune, la participation des habitants sera cruciale pour la réussite de la démarche. Des cages de capture seront mises à disposition des habitants, qui auront la charge de les emmener chez le vétérinaire.

Enfin, Madame Virginie BOUCHARD rappelle que ce problème de chats errants ne sera jamais totalement solutionné tant que ne sera pas réglée la question de départ qu'est l'incivilité des propriétaires.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Au regard de la nécessité pour la commune d'intervenir pour réguler la population de chats errants, Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour l'attribution d'une subvention de 200€ à l'association 30 millions d'amis parallèlement à la mise en place d'une convention.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association 30 millions d'amis

DCM 2017.11.14.05 : Délibération sur l'indemnité versée au comptable public

Madame le Maire rappelle aux élus que, chaque année, le comptable public en charge de la commune est en droit de demander le versement d'une indemnité. Le montant de cette indemnité est plafonné sur le fondement d'un calcul intégrant les volumes financiers du budget de la collectivité.

Sur la base de cette somme plafonnée, la collectivité est en droit d'attribuer tout ou partie de l'indemnité au comptable. A savoir que cette indemnité se justifie légalement par le conseil et le temps personnel consacré à la commune par le comptable en dehors des obligations de service.

En l'occurrence, Madame le Maire rappelle que la comptable publique de Tremblay a été nommée nouvellement au 1^{er} janvier 2017. Celle-ci ayant été absente une partie de l'année pour des nécessités de formation et n'ayant pas encore eu la possibilité de participer à la construction d'un budget pour la commune, Madame le Maire propose que soit votée une indemnité à hauteur de 30% du montant maximum proposé.

Madame le Maire précise que le taux voté lors de l'arrivée d'un nouveau comptable public reste inchangé d'une année à l'autre à défaut de nouvelle délibération.

L'indemnité se compose d'une indemnité de conseil plafonnée à 606,59 € et d'une indemnité de budget plafonnée à 45,73 €.

Ces indemnités versées à hauteur de 30% donnent le total suivant :

182 €
+ 14 €
<hr/>
196 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil municipal d'accorder au comptable public une indemnité totale de 196€ à raison de 30% de la somme maximum.

Monsieur Ariel ALLARD s'interroge sur les justifications d'une telle prime dans la mesure où les comptables publics bénéficient par ailleurs d'un traitement.

Madame Catherine BAZIN trouve quant à elle que cette prime est illégitime.

Madame le Maire répond en expliquant que cette prime ne constitue pas une obligation pour la commune. Elle récompense les services rendus par le comptable en dehors de ses obligations de service.

Pour : 12

Contre : 4

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** l'attribution d'une indemnité de 196 € au comptable public de la commune à raison de l'exercice 2017.

DCM 2017.11.14.06 : Décision modificative sur le budget de la commune pour un remboursement de taxe locale d'équipement

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération a déjà été prise en ce sens lors de la précédente réunion du Conseil municipal. Toutefois, suite à une erreur quant à la nature de la dépense à effectuer, cette délibération est rendue inopérante.

Madame le Maire propose donc aux membres de l'assemblée d'adopter une nouvelle délibération selon les caractéristiques suivantes :

Dépenses d'Investissement	Dépenses d'Investissement
Cpte 10223 : + 2 738 €	Cpte 020 : - 2 738 €

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative sur le budget principal de la commune dans les conditions présentées ci-dessus.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

DCM 2017.11.14.07 : Décision modificative sur le budget de l'eau suite à des changements d'imputation

Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée délibérante que lors du vote du budget de l'eau, des crédits ont été affectés au paiement des taxes liées à l'achat d'eau au SIPEP. Toutefois, il s'est avéré que la commune n'a pas à distinguer dans sa comptabilité la part liée à l'achat d'eau et la part liée aux taxes. Cela ressort de la compétence du SIPEP.

Or, aujourd'hui, les crédits alloués à l'achat d'eau sont sous-dimensionnés puisqu'une partie conséquente a été affectée aux taxes sur cette eau.

Madame le Maire propose donc de prendre une décision modificative pour déplacer les crédits relatifs aux taxes sur l'achat vers l'enveloppe liée à l'achat d'eau.

Cette décision prendrait la forme suivante :

Dépenses de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement
Cpte 701249 : Redevance pollution	Cpte 605 : Achat d'eau
- 36 000 €	+ 36 000 €

Madame le Maire propose aux élus du conseil d'approuver la décision modificative sur le budget annexe de l'eau dans les conditions présentées ci-dessus.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la décision modificative sur le budget annexe de l'eau dans les conditions présentées ci-dessus.

DCM 2017.11.14.08 : Délibération autorisant Madame le Maire à signer une convention avec l'association 30 millions d'Amis pour la stérilisation des chats

Madame le Maire rappelle que la commune est confrontée à des difficultés de maîtrise de la population de chats errants dans la commune. Malgré les nombreux appels à la citoyenneté, un certain nombre de chats errants continuent de circuler, particulièrement dans certains quartiers.

Madame le Maire souhaite rappeler que la commune a déjà fait procéder à une campagne de stérilisation dans le bois Ferrant à Chêne-Chenu. Cette opération a coûté 146 € à la commune



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

pour trois animaux. Il convient donc de changer de mode de fonctionnement afin d'être efficace sans engendrer de coûts trop importants pour la collectivité.

Afin d'endiguer ce problème, il est proposé de passer une convention avec l'association 30 millions d'Amis. Cette association propose aux communes partenaires de prendre en charge à hauteur de 80€ pour une femelle et de 60€ pour un mâle, la stérilisation et l'identification de l'animal. La convention en question prend la forme suivante :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

CONVENTION de stérilisation et d'identification des chats errants

ENTRE :

La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES
5 rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES
Représentée par son Maire, Madame Christelle MINARD

D'UNE PART,

ET

La Fondation 30 Millions d'Amis
40 cours Albert 1^{er}
75008 PARIS
Représentée par son Délégué Général, Monsieur Jean-François LEGUEULLE

Ci-après définies « les parties »
D'AUTRE PART.

IL EST EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

TITRE I – EXPOSÉ

La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'est rapprochée de la Fondation 30 Millions d'Amis en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

Une solution a maintes fois fait ses preuves : la stérilisation. Néé du constat que l'euthanasie ou le déplacement des colonies de chats est inefficace contre la pullulation, cette pratique, reconnue par tous les experts mondiaux et en particulier ceux de l'Organisation Mondiale de la Santé, respecte la sensibilité de nos concitoyens devant la vie des animaux de compagnie.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

TITRE II – CONVENTION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

1.1 – La présente convention encadre la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur ci-dessous mentionnée.

1.2 – Elle détermine les obligations de chacune des parties intervenant dans les campagnes de stérilisation des chats errants sans propriétaire ou sans « détenteur » vivant sur le domaine public de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES.

1.3 – Cette convention constitue un accord-cadre entre les deux parties. Pour être effective, chaque campagne fait l'objet d'un bon de mission spécifique qui détermine l'expression des besoins, la localisation et la date de l'intervention, le montant de l'aide allouée par la Fondation 30 Millions d'Amis et sa validité.

ARTICLE 2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

2.1 – Obligations de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES

2.1.1 - Dans le cadre défini par l'article L.211-27 du Code Rural, La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES, par arrêté, fera capturer les chats errants non identifiés, en état de divagation, sans propriétaire ou sans « détenteur » et vivant en groupe dans les lieux publics de la commune. Elle fera procéder à leur stérilisation et à leur identification préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

2.1.2 – Selon les modalités prévues par l'article R.211-12 du Code rural, lorsque des campagnes de capture des chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES en informe la population, par affichage et publication dans la presse locale, des lieux, jours et heures prévus, au moins une semaine avant leur mise en œuvre.

2.1.3 - Lorsqu'un chat est trappé, la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'oblige en première intention à vérifier si l'animal est identifié afin, le cas échéant, de le restituer à son propriétaire.

2.1.4 - Seuls pourront être relâchés en un lieu les chats qui y ont été préalablement capturés ; aucun chat d'une autre origine géographique ne doit y être introduit.

2.1.5 - Les chats capturés par la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES et qui n'ont pas pu être restitués à leur éventuel propriétaire, sont amenés chez un vétérinaire de son choix avant d'être relâchés sur leur lieu de trappage.

2.1.6 - Les frais afférents aux opérations de capture, de transport et de garde des animaux sont intégralement pris en charge par la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

2.1.7 - Les animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés (maladie, problèmes sanitaires, très jeunes chatons...) devront être conduits en fourrière comme le prévoit la loi.

2.2 – Obligations de la Fondation 30 Millions d'Amis

2.2.1 – La Fondation 30 Millions d'Amis prendra en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, à hauteur de 80 € pour une ovariectomie + tatouage et 60 € pour une castration + tatouage.

2.2.2 – La Fondation 30 Millions d'Amis règlera directement le vétérinaire choisi par la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES sur présentation des factures du praticien. Lesdites factures devront être libellées directement à l'ordre de la Fondation 30 Millions d'Amis.

2.2.3 – L'identification des chats se fera au nom de la « Fondation 30 Millions d'Amis – 40 cours Albert 1^{er} – 75008 PARIS ».

ARTICLE 3 – GESTION DE POPULATIONS DE CHATS STERILISES ET INFORMATION DU PUBLIC

3.1 – La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de garde des populations félines seront placés sous la responsabilité de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES.

3.2 – La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES pourra être amenée à édifier des logis pour abriter les chats et la Fondation 30 Millions d'Amis pourra éventuellement prendre à sa charge tout ou partie des installations. Celles-ci devront être parfaitement intégrées à l'urbanisme et aux espaces verts.

3.3 – La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'engage, après la mise en place d'une opération, à ne pas procéder à la capture des populations de chats stérilisés et identifiés au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

3.4 – La municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats errants – notamment en apposant en mairie l'affichette fournie par la Fondation 30 Millions d'Amis valorisant le partenariat – et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

TITRE III : VALIDITE DE LA CONVENTION

Article 1 :

La présente convention prend effet au jour de sa signature entre les parties.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Article 2 :

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an et reconduite chaque année par tacite reconduction. Elle peut être résiliée unilatéralement par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 3 :

La résiliation de la présente convention entraîne de facto la cessation de toute action en cours.

Article 4 :

En cas de résiliation de la présente convention, les obligations de la municipalité de TREMBLAY LES VILLAGES relatives aux actions précédemment conclues demeurent.

Fait à Paris, le 29 septembre 2017

Pour la Fondation 30 Millions d'Amis

Pour la municipalité de TREMBLAY LES
VILLAGES

Jean-François LEGUEULLE, Délégué Général

Christelle MINARD, Maire

Madame le Maire sollicite donc du Conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention avec l'association 30 Millions d'Amis dans les termes présentés ci-dessus.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

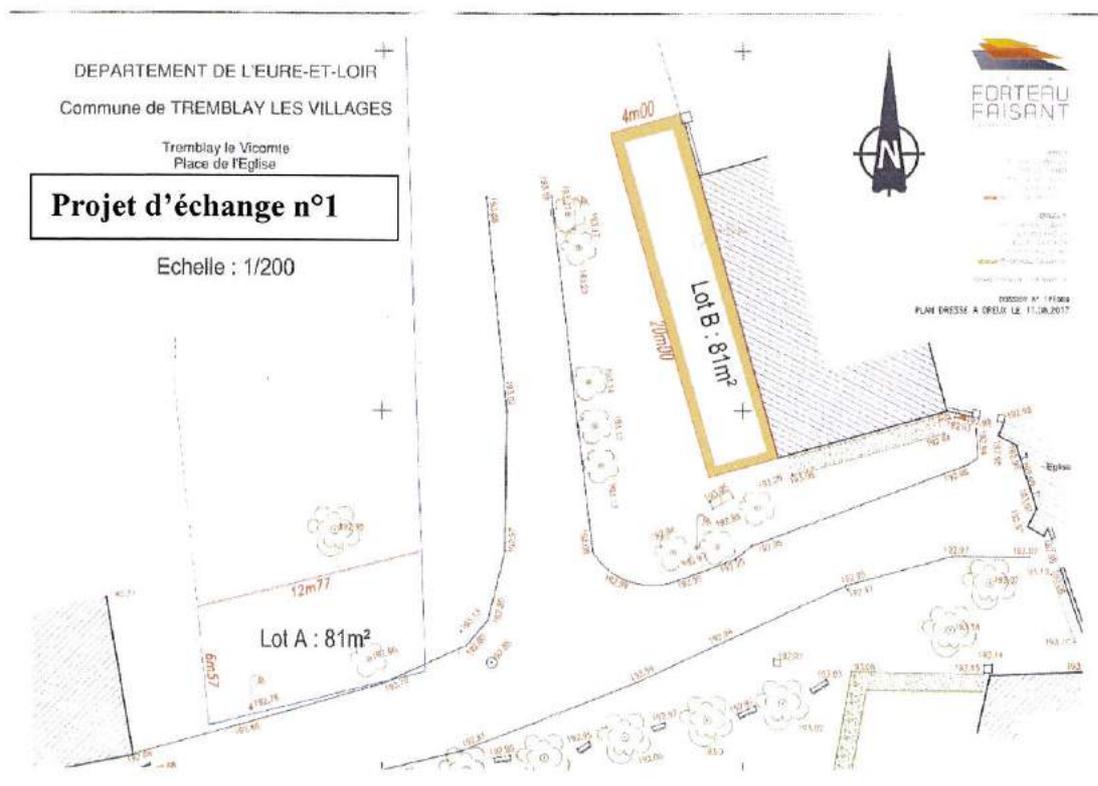
✉ 02.37.65.30.66

Information sur l'échange de parcelles nécessaire au projet cœur de village

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique aux membres du conseil municipal que le projet de cœur de village tel qu'il a été approuvé lors de cette même séance implique pour la commune un échange de parcelles.

En effet, la commune ne dispose pas des parcelles nécessaires pour réaliser son projet, toutefois, la riveraine propriétaire a consenti à échanger la parcelle souhaitée par la commune contre le terrain appartenant à la commune, situé au droit de sa maison. Il est précisé que cette opération si elle permet à la commune de faire aboutir son projet permet également de préserver les intérêts de la riveraine en lui cédant la propriété des terrains se trouvant immédiatement devant sa maison.

Le projet d'échange est envisageable selon trois formes différentes :



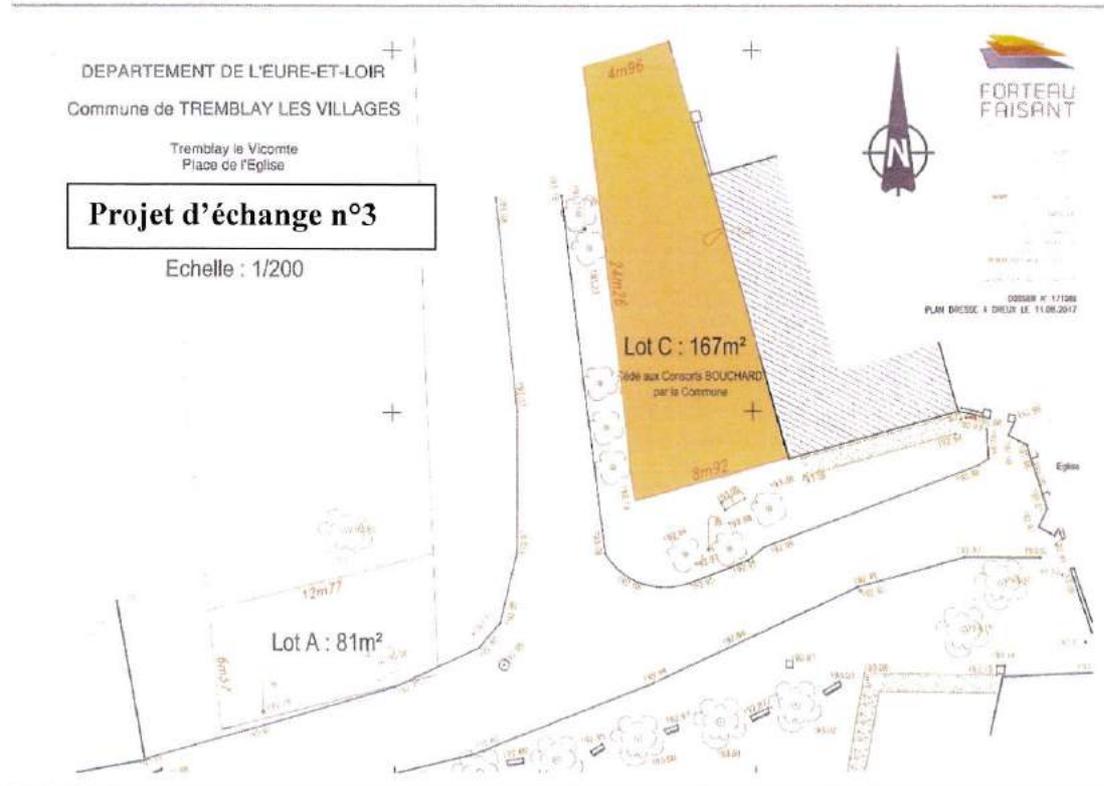
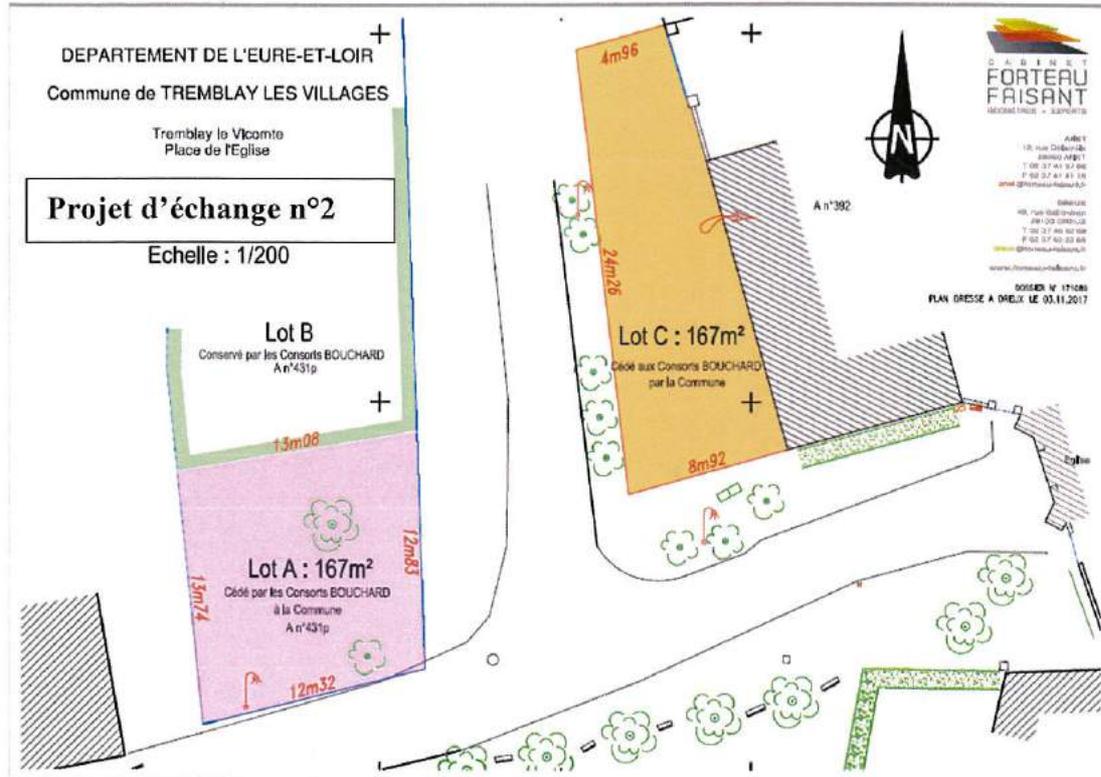


TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☒ 02.37.65.30.66





TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que les trois solutions ont été présentées à la riveraine en cause. Il serait par conséquent logique que ce choix soit respecté.

Madame le Maire précise qu'une fois acté le projet d'échange, celui-ci devra encore être validé à travers la modification du cadastre et le déclassement d'une zone de voirie communale vers le domaine privé de la commune.

DCM 2017.11.14.09 : Délibération autorisant l'Agglo du Pays de Dreux à installer des caméras de vidéo protection ainsi que le matériel adéquat dans la commune.

Madame le Maire explique aux conseillers que le 24 avril 2017, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a validé le schéma de vidéo protection sur le territoire de l'Agglomération pour la période 2017-2019. Ce schéma s'est construit sur la base d'un travail sur les zones à risque de l'agglomération. La commune de Tremblay entre dans ce schéma car elle se situe à un carrefour routier en étant à proximité de la RN154 notamment. En l'occurrence le projet d'implantation de caméra concerne la Vallée du Saule.

Madame le Maire souligne que parallèlement au projet d'implantation de l'Agglo, la commune a travaillé en partenariat avec la gendarmerie à une réflexion visant l'installation de trois caméras au moins dans le bourg de Tremblay.

Au cours des deux premières tranches, en cette fin d'année 2017, puis fin 2018, le schéma prévoit d'implanter des caméras sur le territoire des communes de :

- Bû
- Châteauneuf-en-Thymerais
- Villemeux-sur-Eure
- Nonancourt
- Sainte-Gemme-Moronval
- Brezolles
- Oulins
- Le Mesnil-Simon
- Laons
- Ivry-la-Bataille
- Tremblay-les-Villages
- Dreux
- Luray
- Maillebois
- Ormoy
- Vernouillet.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

L'Agglomération sollicite de la part de chaque commune l'autorisation d'installer le matériel dans des locaux (mairie...) ou sur du matériel (candélabres notamment) appartenant à la municipalité.

Le matériel sera notamment composé de caméra(s), serveur, onduleur, antenne(s) et batterie(s). Il sera installé aux frais de l'Agglomération.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux à installer le matériel lié à la vidéo protection dans et sur des sites appartenant à la commune

Monsieur Ariel ALLARD s'interroge quant à savoir si l'installation de matériel par l'Agglo sur les équipements de la commune donnera lieu à une redevance d'occupation.

Madame le Maire répond par la négative en expliquant qu'il s'agit là d'un service rendu et que la commune reste libre de refuser l'implantation si elle estime qu'elle doit se faire contre redevance. Toutefois, Madame le Maire estime que ceci n'est pas dans l'intérêt de la commune.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** l'Agglo du Pays de Dreux à installer du matériel de vidéo protection dans et sur des sites appartenant à la commune de Tremblay-les-Villages.

DCM 2017.11.14.10 : Délibération sur le changement de prestataire pour la location du copieur de la mairie

Monsieur le 3^{ème} Adjoint explique aux membres du Conseil municipal que jusqu'à présent, la commune était engagée dans la location d'un copieur avec la société Dactyl. Après une rencontre avec les commerciaux de la société Dactyl et de la société concurrente Ricoh, il est apparu des possibilités d'optimiser le coût et la qualité des prestations offertes à la commune.

Les négociations qui ont entouré le projet de changement peuvent être résumées de la façon suivante :

	Actuellement (Dactyl)	Proposition Ricoh	Contreproposition Dactyl
Location copieur	425 € HT	339 € HT	410 € HT
Copie N/B	0,006318 € HT	0,00445 € HT	0,005 € HT



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☒ 02.37.65.30.66

Copie couleur	0,052297 € HT	0,0410 € HT	0,045 € HT
Part. frais de port	12 € HT	0 €	9 € HT
Coût moyen trimestre*	1 133,17 € HT	877,25 € HT	1 011,50 € HT
Economie	/	255,92 € HT	121,67 € HT

*le coût trimestriel est calculé sur une base 15 000 copies noir et blanc par trimestre et 11 500 copies couleur par trimestre.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint précise que dans les deux cas, le changement du contrat implique le changement de copieur. Les copieurs proposés sont équivalents quant à leurs caractéristiques techniques. Par ailleurs, Monsieur le 3^{ème} Adjoint ajoute que l'évolution annuelle des coûts par copie est plafonnée à 2% chez Ricoh, tandis que cette évolution n'est pas plafonnée chez Dactyl. A l'heure actuelle il est constaté des augmentations allant parfois jusqu'à 3,5%.

Par ailleurs, un changement de contrat au profit de la société Ricoh implique une résiliation payante du contrat existant avec la société Dactyl. Toutefois, celle résiliation a été prise en compte et sera rachetée le cas échéant par la société Ricoh.

Monsieur le 3^{ème} Adjoint propose donc aux élus d'autoriser Madame le Maire à dénoncer le contrat existant avec la société Dactyl afin d'accepter la proposition faite par la société Ricoh et ce à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à dénoncer le contrat liant la commune à la société Dactyl.
- **Autorise** Madame le Maire à signer un contrat avec la société Ricoh dans les conditions précisées ci-dessus.

DCM 2017.11.14.11 : Délibération sur le renouvellement d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que par le passé, la commune a adhéré à un groupement de commande proposé par l'Agglo du Pays de Dreux pour la fourniture d'électricité de la salle des fêtes de Tremblay.

Le but de ce groupement piloté par l'Agglo est d'obtenir des prix qui soient les plus compétitifs possibles du fait de la massification de la commande.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

De manière plus précise, un groupement a été organisé il y a deux ans pour passer un accord cadre à marchés subséquents. L'objectif de cet accord cadre est de sélectionner, par le biais d'une procédure concurrentielle un certain nombre de candidats présentant toutes les garanties pour répondre aux exigences du marché. Ces candidats sont ensuite remis en concurrence périodiquement afin de toujours bénéficier de l'offre de prix la plus avantageuse.

A l'heure actuelle, la commune est engagée avec la société Gédia. Toutefois, cette dernière sera remise en concurrence avec la société EDF et le nouveau marché, valable deux ans (du 01/01/18 au 31/12/19), sera attribué à l'entreprise proposant l'offre tarifaire la plus avantageuse.

A titre d'exemple, les tarifs appliqués avant et après le changement de contrat pouvaient être résumés ainsi :

	EDF collectivité (36 kVA)	Gédia (42 kVA)
Heures pleines Hiver	10,015 centimes KWh	4,23 centimes KWh
Heures creuses hiver	7,185 centimes KWh	3,08 centimes KWh

Ces prix étaient ceux en vigueur au début de l'année 2016 au moment du changement de contrat.

Aussi, dans la lignée du contrat déjà existant, Madame le Maire demande aux membres de l'assemblée l'autorisation d'inscrire de nouveau la commune dans le groupement de commande proposé par l'Agglo du Pays de Dreux.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à inscrire la commune dans le renouvellement du groupement de commande pour la fourniture d'électricité de la salle des fêtes de Tremblay-les-Villages.

DCM 2017.11.14.12 : Renouvellement du marché de fournitures de bureau avec la société Dactyl Buro

Madame le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre d'une délibération du 20 septembre 2016, la commune a adhéré à une convention de groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau. Cette convention a donné lieu à la signature d'un contrat avec la société Dactyl Buro, qui a présenté la meilleure offre. Ce contrat était passé pour un an renouvelable une fois et prévoit un achat minimum de 300 € HT et un montant d'achat maximum de 2 000 € HT.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

La première année du contrat arrivant à son terme, Madame le Maire souhaite pouvoir renouveler cette convention qui permet de bénéficier de produits à des prix avantageux.

A titre d'information, à ce jour, 286 € HT ont été achetés sur ce marché sur un total de 1 055 € de fournitures administratives. En 2016, la commune a acheté des fournitures à hauteur 1 485 € HT dans le cadre de ce marché.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à renouveler le contrat passé avec la société Dactyl Buro dans le cadre du groupement de commande organisé en 2015 par l'Agglo du Pays de Dreux.

RESSOURCES HUMAINES

Informations sur la fin de droit d'un Congé Longue Maladie d'un agent.

Madame la 2^{ème} Adjointe rappelle que l'agent a été placé par le comité médical du Centre de Gestion 28, en congé longue maladie du 23 septembre 2014 au 22 septembre 2017. En fin de droit l'agent a émis le souhait d'un congé longue durée qui a été refusé, le 17 octobre dernier, par le comité médical. Il a été par ailleurs mentionné que l'agent était totalement et définitivement inapte aux fonctions prescrites par sa fiche de poste au sein de notre collectivité et que désormais deux possibilités s'offraient à lui :

Le changement d'affectation :

- Par **voie de mutation** nécessitant de retrouver préalablement un nouvel employeur. Pendant sa recherche d'emploi, l'agent serait placé en disponibilité et à sa demande pourrait percevoir des allocations chômage versées par la commune de Tremblay-les-Villages (allocations chômage calculées par le Centre de Gestion 28 après signature d'une convention et moyennant une participation financière de 180 € pour l'instruction initiale du dossier et 460 € forfaitaires pour le suivi mensuel)
- Par **reclassement** « *pour motif médical* ». L'agent pourrait, tout en conservant son grade actuel, occuper des fonctions partiellement différentes, adaptées ou limitées à celles d'avant.
- Le reclassement professionnel :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

- L'agent occuperait un autre poste dans notre collectivité **avec un changement de filière** (par exemple, l'agent pourrait passer de la filière administrative à la filière technique). Aujourd'hui, la commune n'est pas en capacité de proposer un tel reclassement, en effet, aucun recrutement n'est nécessaire sur un poste d'encadrement dans les autres filières représentées (technique et culture/patrimoine).

Si l'agent refuse ces deux propositions, la mairie de Tremblay-les-Villages déclencherait une procédure de retraite pour invalidité. A sa demande l'agent pourrait demander à la collectivité le versement d'allocations chômage dans les mêmes conditions que le cas ci-dessus. Dans cette situation, la retraite pour invalidité n'empêcherait pas la personne de retrouver un autre emploi dans le secteur public ou privé, puisqu'il faut bien retenir que l'agent est inapte à ses fonctions **uniquement au sein de notre collectivité**. L'agent pourrait donc de ce fait percevoir un salaire par son nouvel employeur et un complément chômage pour invalidité par la commune de Tremblay-les-Villages.

Afin de trouver une solution au problème soulevé, un rendez-vous est organisé avec l'agent en question ainsi que les représentants du Centre de Gestion le 23 novembre 2017.

Madame la 2^{ème} Adjointe précise que des interrogations restent toujours s'agissant des indemnités de chômage à verser à l'agent.

Informations sur le renouvellement des contrats emplois aidés

Les demandes de renouvellement de contrats aidés ont été acceptées. Deux personnes sont concernées :

- la première est renouvelée pour la période du 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018 sur une base de 35 heures annualisées au sein du service technique de la commune de Tremblay.
- la seconde est renouvelée pour la période du 1 novembre 2017 au 31 octobre 2018 sur une base de 35 heures réparties de la manière suivante : 25 heures au sein du SIVOM et 10 heures au sein de la commune de Tremblay.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Information sur la saisine du tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur dans le cadre du PLU

Suite au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tremblay-les-Villages arrêté par délibération du conseil municipal 2017.07.06.01 du 6 juillet 2017 et conformément à l'article R153-8 du code de l'Urbanisme, le tribunal administratif d'Orléans a été saisi pour nommer un commissaire enquêteur. Cette action intervient dans le cadre de l'enquête publique à laquelle la commune est astreinte pour la mise en application de son PLU.

Faisant suite à cette demande, le tribunal administratif d'Orléans a procédé à la désignation d'un commissaire enquêteur. Ce dernier ayant déjà pris attache avec la commune, une rencontre est prévue avec le Maire et les Adjoints le 22 novembre 2017.

L'enquête publique autour du PLU se déroulera probablement à partir de janvier 2018. Cette enquête sera annoncée aux habitants notamment par voie d'affichage dans les mairies mais également par le biais de la presse locale.

Madame Virginie BOUCHARD s'interroge s'agissant de la date envisagée pour l'enquête publique et demande pourquoi elle ne peut pas intervenir plus tôt.

Madame le Maire répond qu'avancer l'enquête revenait à la faire durant la période des fêtes de Noël, la commune prendrait alors le risque de se voir opposer le fait que la période n'était pas propice au bon déroulement de l'enquête.

Au-delà de ces aspects liés à l'enquête publique, Madame le Maire souhaite informer les membres du Conseil municipal que l'ensemble des avis rendus par les personnes publiques associées sont favorables avec toutefois des remarques à prendre en compte mais sans remettre en cause le projet dans sa globalité.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

SPORT, CULTURE ET LOISIRS

DCM 2017.11.14.13 : Délibération sur l'engagement de la commune dans le projet artistique et culturel de territoire 2018 du Thymerais

Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'engager la commune dans le projet culturel de territoire du Thymerais (PACT du Thymerais), tout en reconnaissant la commune de Châteauneuf-en-Thymerais comme porteur de projet dans le dossier administratif qui sera déposé auprès de la région. La commune de Châteauneuf-en-Thymerais est également reconnue comme récepteur des financements alloués dans le cadre du PACT par la Région Centre Val-de-Loire. Enfin, Madame le Maire demande également au Conseil municipal de l'autoriser à reconnaître la Ligue de l'Enseignement-FOL 28 et l'association « 5 côté Jardin » comme étant les gérants des aspects administratifs, de gestion, d'animation et de médiation du projet.

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** Madame le Maire à engager la commune dans la mise en place du PACT du Thymerais dans les conditions décrites précédemment.

COMPTE-RENDU SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, MAIRES-DÉLÉGUÉS ET ADJOINTS AU MAIRE SELON L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Compte-rendu de Madame le Maire :

➤ **Compte-rendu de la réunion de l'association des professionnels de santé**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion des professionnels de santé de Tremblay s'est tenue le 26 octobre dernier.

Monsieur Jean-Claude MORIN explique que cette réunion a permis notamment la présentation des nouveaux membres de l'association, à savoir une ergothérapeute et une infirmière. Il insiste sur le fait que les professionnels sont dans l'ensemble contents de leur installation.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
☎ 02.37.65.30.66

Il explique également que des fiches seront diffusées pour valoriser l'installation d'un médecin à Tremblay.

Par ailleurs, cette réunion a permis d'évoquer la stratégie à développer pour les mois et années à venir afin de pérenniser l'offre de soin dans la commune.

➤ **Compte-rendu de la réunion avec les représentants de l'Habitat Drouais concernant les dossiers en cours**

S'agissant tout d'abord de la rénovation et la transformation en logement sociaux de deux habitations (2 rue de la cave à Ecublé et 31 rue du Docteur Taugourdeau), Madame le Maire explique que ces chantiers sont en bonne voie. En effet, les travaux devraient intervenir dès le début de l'année 2018 pour une livraison des logements début 2019. Par ailleurs, le bail emphytéotique qui encadre la mise à disposition par la commune au profit de l'Habitat Drouais des logements sera signé dans la première moitié de l'année 2018.

Concernant l'aménagement de la zone Ouest de Tremblay (terrains en accession à la propriété, maison médical et résidence seniors). Madame le Maire explique que suite à la réunion, un certain nombre de points ont été convenus avec l'aménageur. Ainsi, le projet qui sera soumis à l'architecte en charge du dossier devra prévoir des voies en sens unique avec des largeurs suffisantes pour créer un espace réservé à la circulation des cyclistes et des piétons, y compris sur la desserte principale du quartier. Ces demandes ont été soumises à l'aménageur suite aux débats qui ont entourés la présentation du projet initial en Conseil municipal.

Par ailleurs, une réunion sera organisée entre l'aménageur et l'association des professionnels de santé pour la partie maison de santé du projet et entre l'aménageur et les assistantes maternelles pour la partie maison d'assistantes maternelles.

Compte-rendu du 1^{er} Adjoint :

➤ **Bilan de la réunion de la commission des travaux**

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que la réunion de la commission des travaux qui a eu lieu le mercredi 8 novembre a permis d'aborder un certain nombre de sujets et d'informer les élus sur l'avancement des travaux inscrits au budget. Ont également été abordé plus en détail la réalisation de l'aménagement des places de Chêne-Chenu et Tremblay, le raccordement à l'eau potable du lieu-dit Bernier ou encore l'enfouissement des réseaux de la rue du Paradis à Chêne-Chenu.

S'agissant de l'avancement des travaux en cours, il peut-être détaillé de la façon suivante :



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

	Etat	Prix budgété	Prix réalisé
Budget Commune			
Sablage des candélabres (tranche ferme)	Programmé en septembre	23 760,00 €	23 760,00 €
Rénovation façade SDF de Tremblay 1314,05 € + 2000 €	Reporté en 2018		
Changement d'une paire de volet Mairie	Achevé	627,84 €	627,84 €
Support Piéta	Devis notifié	4 000,00 €	2 812,80 €
Eclairage public	En cours	24 900,00 €	24 900,00 €
Création d'un point d'éclairage à Neuville	A réaliser	4 536,00 €	
Eclairage du stade	En cours de réalisation	8040,00 €	
Création/rénovation deux poteaux incendie	1/2 de réalisé reste Ecublé	5 040,00 €	2 400,00 €
Bordures de Trottoirs rue St-Brice	Réalisé	73 852,00 €	53 686,00 €
Bordures pour écoulement des eaux pluviales rue de Rebercourt			
Marquage rue de la Golleterie	En attente devis		
Trottoirs rue de Champigny	En préparation	26 400,00 €	19 730,40 €
Panneaux signalétiques « Participation citoyenne »	Achevé	3 000,00 €	1 438,32 €
RAR Commune			
Mise aux normes des armoires électriques	Prévu en décembre	15 960,00 €	
PLU	En cours	5 000,00 €	

Budget Eau			
Création de 30 branchements	Prévu en novembre	58 860,00 €	
Pose de nouveaux compteurs	En cours (2 compteurs posés)	5 721,60 €	1 922,40 €
Régulateur de pression + filtre	Prévu novembre	1 803,00 €	2038,00 €
Etude pour le raccordement du lieu-dit Bernier	Lancement AAPC	10 000,00 €	2 700,00 €
Poteau distribution eau avec compteur - Stade	Projet en cours d'élaboration	5 190,00 €	
Renforcement de canalisation rue du Paradis	Prévu au 15 novembre	29 505,00 €	23 982,58 €



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

L'intégralité des sujets ayant fait l'objet d'un débat lors de la commission sont reportés dans le procès-verbal de cette réunion.

Suite à sa présentation des travaux, Monsieur le 1^{er} Adjoint met l'accent sur les travaux réalisés rue Saint Brice et rue de Rebercourt. En effet, ceux-ci ayant coûté moins cher que prévu, l'économie réalisée permettra de financer la pose d'enrobé rue Saint-Brice, ces travaux étant nécessaires. Madame le Maire explique par ailleurs que ces travaux d'enrobé ont fait l'objet d'une demande de subvention qui a été accordée à hauteur de 6 468 € TTC.

Sur la question du stade, Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que suite à des essais visant à éclairer le terrain d'entraînement depuis les mats existants, il est ressorti un bilan très mitigé. Un devis sera donc réalisé pour la pose d'un nouveau mat devant le terrain d'entraînement.

Monsieur Grégory MAIN s'interroge toutefois sur le fait que la pose de projecteurs à LED n'ait pas été tentée. En effet, il reste sceptique sur le gain d'efficacité liés à l'installation d'un seul mat. Il estime par ailleurs que les coûts importants probablement liés à ce nouveau mat pourraient contrebalancer une pose de projecteurs plus puissants sur les mats existants.

Monsieur le 1^{er} Adjoint conclut donc à la nécessité de porter une nouvelle réflexion sur ce sujet.

➤ **Compte-rendu de l'étude stratégique menée par le service assainissement de l'Agglo du Pays de Dreux dans la commune**

Madame le Maire explique aux membres du conseil qu'une étude a été menée par le service assainissement de l'Agglo du Pays de Dreux sur l'ensemble du territoire de la commune dans le cadre de sa compétence.

Suite à cette étude, un certain nombre de préconisations ont été formulées.

S'agissant tout d'abord de l'hypothèse de création d'un réseau d'assainissement collectif à Saint-Chéron-des-Champs, envisagée en 2003 dans le plan de zonage assainissement, elle a été rejetée. En effet, la mise en réseau collectif impose des travaux estimés à 1,2 million d'euros à raison de 64 abonnés seulement. Cela implique notamment la création d'une nouvelle station d'épuration (les stations existantes étant sous-dimensionnées pour accueillir cette charge supplémentaire). Un tel investissement nécessiterait une augmentation du prix du m³ d'assainissement de telle sorte qu'il passerait à près de 10 €.

Concernant le bourg de Tremblay, il fait quant à lui l'objet d'une préconisation visant la mise en place d'un réseau séparatif sur la totalité de la zone. A cet effet, l'objectif est la réalisation d'une nouvelle étude planifiant ces travaux sur le long terme. Le but de cette étude est de réfléchir à la réalisation progressive du réseau séparatif en fonction des opportunités. Ces travaux de création d'un réseau séparatif sont estimés à 2,4 millions d'euros.

Par ailleurs, l'étude de l'Agglo a révélé la nécessité de réaliser des travaux urgents sur la bache de la station de Chêne-Chenu, travaux chiffrés à 24 000 € HT. Enfin, une étude devra parallèlement être réalisée sur les stations de Chêne-Chenu et Neuville, pour une somme de



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

81 000 € HT, afin de mieux comprendre leur fonctionnement, faire un état des lieux et envisager les travaux nécessaires. Avec les réparations de la station de Chêne-Chenu ce sont près de 105 000 € HT qui devront être engagés par l'Agglo à Tremblay dans un délai très court.

La réalisation de ces travaux et études urgents implique une hausse du prix du m³ d'eau assaini de l'ordre de 1,25 centime € HT.

Parallèlement, afin de concrétiser le passage en réseau séparatif du bourg de Tremblay, il conviendra également de prévoir une hausse de la tarification. Cette augmentation devra être, à terme de 2,047 € HT par m³ assaini. A l'heure actuelle, ce tarif est de 1,126 € HT par m³ d'eau assaini et implique donc une évolution tendant vers 3,16 € HT par m³ d'eau assaini. En outre, le prix de la part fixe consacrée à l'abonnement au service, actuellement de 25,76 € HT par an devra lui aussi évoluer.

Dans les faits, cette évolution tarifaire serait construite autour d'une hausse progressive d'environ 3% par an pour la part variable (volume d'eau assaini) et d'environ 6% par an de la part fixe (abonnement).

Ainsi, en 2017, un foyer consommant 120 m³ d'eau payera 133,51 € HT pour sa part variable. Celle-ci passerait en 2018 à 137,52 € HT. Quant à la part fixe elle passerait de 25,76 € HT à 27,30 € HT.

Madame le Maire souhaite préciser que ces augmentations se veulent progressives afin de pas impacter trop lourdement les abonnés. Ces augmentations sont par ailleurs incontournables dans la mesure où l'Agglo du Pays de Dreux devra nécessairement réaliser ces travaux, ne serait-ce que pour des questions de conformité réglementaire. Il apparaît donc opportun d'anticiper ces travaux pour ne pas être avoir à les réaliser ultérieurement sous contrainte.

Monsieur Frédéric SEVIN s'étonne de l'impact sur les tarifs de tels travaux et s'interroge sur l'opportunité de la mise en commun de ce type de compétence. Monsieur le 1^{er} Adjoint répond que la hausse du tarif ne tient pas à la mise en commun dans la mesure où l'agglo du Pays de Dreux continue de gérer les budgets communes par communes.

Madame le Maire souhaite également ajouter que ces répercussions importantes sur la tarification sont aussi la conséquence de l'absence de délibération, antérieurement au transfert de compétence, sur la taxation des branchements au réseau. Cette perte de recette est aujourd'hui assumée différemment par les usagers.

Compte-rendu du 2^{ème} Adjoint :

➤ Compte-rendu de la réunion du CCAS du 7 novembre 2017

Madame la 2^{ème} Adjointe présente le bilan des sujets abordés lors de la dernière réunion du conseil d'administration du CCAS.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Ont ainsi été évoqués :

- L'arbre de Noël des enfants qui aura lieu le 17 décembre à la salle des fêtes de Tremblay
- La reconduction du goûter des aînés avec une animation par un accordéoniste en février
- Le renouvellement de l'adhésion au FSL sur la partie logement, en plus des participations pour la partie énergie et eau, à raison de 3€ par logement social sur la commune.
- Le forum de la solidarité. Ce dernier ne sera pas reconduit, décision prise en concertation avec les partenaires sociaux qui ont préféré la création d'un guide complet sur les prestations offertes par leurs services.
- Le signalement de trois familles en grandes difficultés.
- La possibilité de créer, en partenariat avec Pôle Emploi, un forum de l'emploi ou un job café.

Compte-rendu du 3^{ème} Adjoint :

➤ Compte-rendu sur le déroulement des commémorations du 11 novembre

Monsieur le 3^{ème} Adjoint fait état d'un bilan très positif pour les cérémonies du 11 novembre qui ont eu lieu dans les différentes communes. A noter notamment une bonne participation du public à Saint-Chéron, où étaient présents les sapeurs-pompiers de Tremblay. A noter également un grand nombre d'enfants présents, ainsi que des institutrices à la cérémonie de Tremblay. La participation était également notable à Neuville et Chêne-Chenu.

De manière générale, Monsieur le 3^{ème} Adjoint salue la participation active et l'implication de l'école dans les cérémonies républicaines.

Compte-rendu de Monsieur Ariel ALLARD, Maire-Délégué de Chêne-Chenu

Monsieur Ariel ALLARD indique que, conformément aux décisions prises autour de la place de Chêne-Chenu, il organisera très prochainement une réunion du conseil de village de Chêne-Chenu.

Compte-rendu de Monsieur Grégory MAIN, Maire-Délégué de Gironville-Neuville

Monsieur Grégory MAIN fait part aux membres du conseil de l'organisation prochaine de l'assemblée générale de l'organisme Approlys qui est une centrale d'achat à laquelle la commune adhère régulièrement.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Monsieur Grégory souhaite également faire part à la municipalité de la présence de nombreuses taupinières sur le terrain de football. Il attire l'attention des élus sur le fait qu'un accident subit par un joueur en raison de ces accidents de terrain relève de la responsabilité de la commune.

Divers :

➤ Spectacle d'ouverture d'Art en Scène à Tremblay-les-Villages

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que cette année, la commune a la chance d'accueillir l'ouverture du festival Art en Scène à Tremblay-les-Villages. Ce festival, organisé par le conseil départemental, sera l'occasion d'une série de spectacles à travers l'Eure-et-Loir. Pour le spectacle d'ouverture qui aura lieu le 17 novembre 20h30 à la salle des fêtes de Tremblay, l'entrée sera libre pour les spectateurs car prise en charge par le Conseil départemental.

Le spectacle se déroule autour du thème du « Concert Cirque », présentant ainsi toutes les disciplines du monde circassien et sera joué par la compagnie du Bois-Midi.

A l'issue du spectacle, un cocktail sera offert par le Conseil départemental. Le repas du midi sera pris en charge, pour les artistes, aux frais de la commune.

Madame le Maire invite donc les membres du conseil à relayer le plus largement possible cette information afin que le spectacle puisse bénéficier au plus grand nombre.

➤ Organisation du marché de Noël les 25 et 26 novembre 2017

Pour l'édition 2017, le marché de Noël de Tremblay sera de nouveau coorganisé par l'association Artdéco Natali et la commune de Tremblay. Cet événement rassemblera sur un week-end entier de nombreux exposants dans et devant la salle des fêtes de Tremblay. Ce week-end sera également marqué par plusieurs animations musicales ainsi que des balades en calèche.

➤ Organisation du téléthon les 8 et 9 décembre 2017

Le téléthon 2017 est coorganisé cette année par l'association Familles Rurales, par l'association AFM téléthon et par la commune de Tremblay. Des animations seront proposées les vendredi 8 et samedi 9 décembre 2017 à la salle des fêtes de Tremblay et au plateau omnisports. Ces animations impliquent la participation d'autres associations de la commune de Tremblay et de la commune de Sézazereux telles que Entrechats et Arabesques, la Gym Volontaire, les Joyeux Troubadours...

➤ Organisation de l'arbre de Noël des enfants de la commune

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que cette année encore, plusieurs animations seront organisées dans le cadre de l'arbre de Noël des enfants de la commune.



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

✉ 02.37.65.30.66

Ainsi, un goûter et la venue du Père Noël seront organisés le 9 décembre à Saint-Chéron-des-Champs et le 17 décembre à Chêne-Chenu.

Parallèlement, le CCAS et la municipalité offrent, à la salle des fêtes de Tremblay, un spectacle de Noël à destination des enfants. Ce spectacle se déroulera le 17 décembre à 15 heures et sera suivi d'un goûter ainsi que de la venue du Père Noël.

➤ **Organisation d'une réunion publique de mi-mandat**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, en concertation avec les adjoints, il a été décidé d'organiser une réunion publique afin de présenter le bilan de la municipalité au milieu de son mandat. Cette réunion sera l'occasion d'informer les citoyens sur les projets réalisés par la commune mais également de rappeler les objectifs à atteindre et les projets restant à concrétiser.

Cette réunion se déroulera dans le **jeudi 14 décembre 2017 à 20 heures à la salle des fêtes de Tremblay**. Madame le Maire demande donc aux élus de bien vouloir prendre note de cette date et d'être présents dans la mesure du possible.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clos la séance à 23h20



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

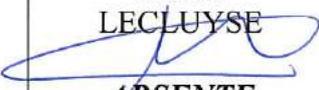
☎ 02.37.65.28.18

☎ 02.37.65.30.66

Le Maire
Christelle MINARD

Le secrétaire de séance
Marie-France CABARET



Christelle MINARD 	Arnaud LEHERICHER	Nathalie GANDON	Grégory MAIN
Annabel DOS REIS	Catherine BAZIN	Ariel ALLARD	Virginie BOUCHARD
Marie-France CABARET 	Thibault PELLETIER	Frédéric SEVIN	Agnès MAILLE ABSENTE <i>Pouvoir à Grégory MAIN</i>
Marc RAVANEL	Françoise LEREAU  ABSENTE <i>Pouvoir à M-F. CABARET</i>	Jean-Claude MORIN	Karine LECLUYSE  ABSENTE <i>Pouvoir à Christelle MINARD</i>



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18
✉ 02.37.65.30.66

Feuille de clôture du conseil municipal du 14 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre, le Conseil Municipal légalement convoqué le sept novembre 2017 par **Madame Christelle MINARD**, Maire de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Tremblay les Villages.

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêché de signer.

DCM 2017.11.14.01 : Délibération sur le projet d'aménagement définitif de la place de Chêne-Chenu

DCM 2017.11.14.02 : Délibération sur le projet définitif d'aménagement de la place de Tremblay

DCM 2017.11.14.03 : Délibération sur la réalisation de travaux de chauffage dans le logement du 31 rue du Dr Taugourdeau

DCM 2017.11.14.04 : Délibération sur l'attribution d'une subvention à l'association 30 millions d'amis

DCM 2017.11.14.05 : Délibération sur l'indemnité versée au comptable public

DCM 2017.11.14.06 : Décision modificative sur le budget de la commune pour un remboursement de taxe locale d'équipement

DCM 2017.11.14.07 : Décision modificative sur le budget de l'eau suite à des changements d'imputation

DCM 2017.11.14.08 : Délibération autorisant Madame le Maire à signer une convention avec l'association 30 millions d'Amis pour la stérilisation des chats

DCM 2017.11.14.09 : Délibération autorisant l'Agglo du Pays de Dreux à installer des caméras de vidéoprotection ainsi que le matériel adéquat dans la commune.

DCM 2017.11.14.10 : Délibération sur le changement de prestataire pour la location du copieur de la mairie

DCM 2017.11.14.11 : Délibération sur le renouvellement d'un groupement de commande pour l'achat d'électricité



TREMBLAY-LES-VILLAGES

7, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY LES VILLAGES

☎ 02.37.65.28.18

☒ 02.37.65.30.66

DCM 2017.11.14.12 : Renouvellement du marché de fournitures de bureau avec la société Dactyl Buro

DCM 2017.11.14.13 : Délibération sur l'engagement de la commune dans le projet artistique et culturel de territoire 2018 du Thymerais.

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
MINARD Christelle		BOUCHARD Virginie	
PELLETIER Thibault		GANDON Nathalie	
DOS REIS Annabel		LECLUYSE Karine	<i>ABSENTE</i> <i>Pouvoir à</i> <i>Christelle MINARD</i>
LEHERICHER Arnaud		LEREAU Françoise	<i>ABSENTE</i> <i>Pouvoir à</i> <i>Marie-France CABARET</i>
ALLARD Ariel		MORIN Jean-Claude	
MAIN Grégory		RAVANEL Marc	
SEVIN Frédéric		Marie-France CABARET	
BAZIN Catherine		Agnès MAILLE	<i>ABSENTE</i> <i>Pouvoir à</i> <i>Grégory MAIN</i>

Le Maire,
Christelle MINARD